

Définition

Institué par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, en remplacement du CHS (comité d'hygiène et de sécurité), le CHSCT est une instance consultative, spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents.

Missions

Le CHSCT contribue à la protection de la santé physique, mentale, de la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail des agents. Il veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces domaines.

Moyens d'action

- ➡ **Le CHSCT est obligatoirement consulté sur :**
 - tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité et des conditions de travail
 - le rapport annuel faisant le bilan de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
 - le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

- ➡ **Il visite à intervalles réguliers les établissements et les services relevant de sa compétence.**

- ➡ **Il réalise des enquêtes sur les accidents de service, de travail et les maladies professionnelles ou à caractère professionnel.**

- ➡ **Il dispose d'une capacité de proposition en matière d'actions de prévention.**

Fonctionnement

- ➡ **Le CHSCT se réunit 3 fois par an.**

Des réunions extraordinaires peuvent se tenir, en cas d'événements graves.

Un secrétaire du CHSCT est désigné parmi les représentants des personnels. Il est l'interlocuteur privilégié du président et des autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail.

Nombre de CHSCT dans l'académie

- ➡ **Il y a un CHSCT académique (CHSCTA) et 3 CHSCT départementaux (CHSCTD).**

Le CHSCTA apporte son concours au comité technique académique (CTA) et les CHSCTD, aux comités techniques départementaux (CTD).

Composition

- ➡ **Le CHSCTA est composé du Recteur (ou son représentant) qui le préside, de la DRRH et de 7 représentants des personnels et y associent des experts.**

- ➡ **Les CHSCTD sont composés de l'IA-DASEN (ou son représentant), du secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et de 7 représentants des personnels et y associent des experts.**

Personnels concernés

- ➡ **Il s'agit des personnels titulaires et non titulaires de l'Education nationale, exerçant dans un établissement scolaire public ou un service relevant de l'autorité du Recteur ou de l'IA-DASEN (école, collège, lycée, EREA, rectorat, DSDEN, centre d'information et d'orientation).**



 **Contacts avec les représentants des personnels siégeant aux CHSCT**

 Vous trouverez leurs coordonnées sur l'intranet académique

 <http://intrux.in.ac-amiens.fr/intrarec/>

Secrétaire du CHSCT de la Somme

Monsieur Stéphane BRENDLE

Madame Véronique PETIT

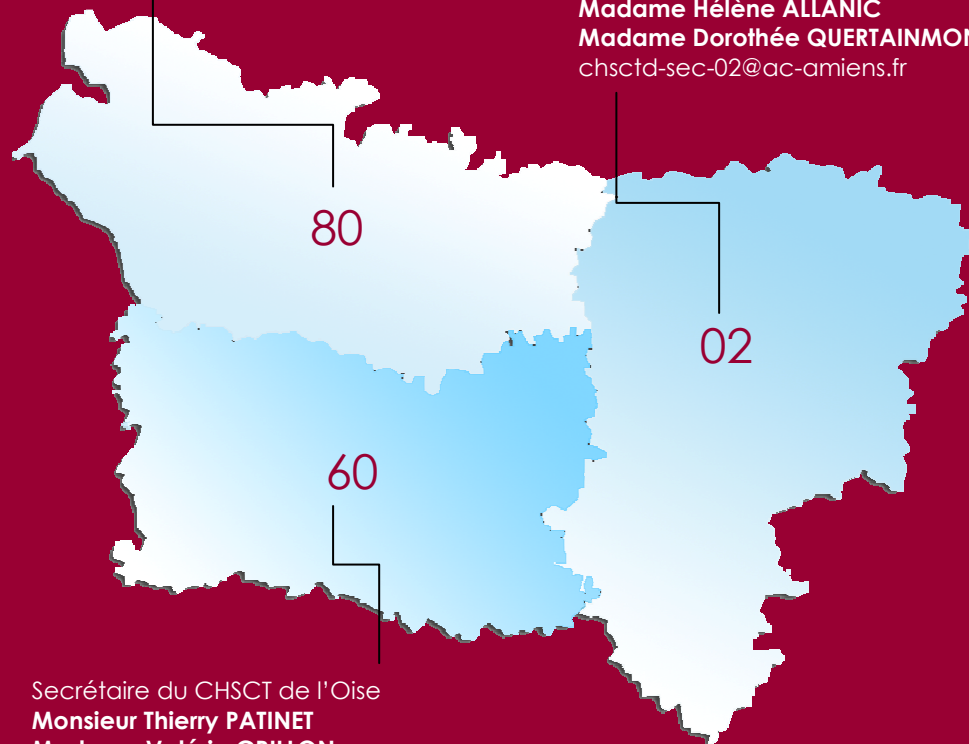
chsctd-sec-80@ac-amiens.fr

Secrétaire du CHSCT de l'Aisne

Madame Hélène ALLANIC

Madame Dorothee QUERTAINMONT

chsctd-sec-02@ac-amiens.fr



Secrétaire du CHSCT de l'Oise

Monsieur Thierry PATINET

Madame Valérie GRILLON

chsctd-sec-60@ac-amiens.fr

Secrétaire du CHSCT académique

Madame Michèle CHEVALLIER

Madame Christine PECHER

chscta-sec@ac-amiens.fr



(CHSCT)

Les comités d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail

